



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-20) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 43, RUE DEFRANCE A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12977H1-DE
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 12 décembre 2023 par l'établissement public Paris Est Marne et Bois;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023, approuvant le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025 ;

Vu l'acquisition par la société immobilière 3F de 21 logements sociaux (9PLUS/6PLAI/6PLS) au sein d'une résidence de 41 logements sis 43, rue Defance à Vincennes ;

Considérant que la société Immobilière 3F a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de huit cent quarante mille euros (840 000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 03 avril 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de huit cent quarante mille euros (840 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition de 21 logements sociaux (9PLUS/6PLAI/6PLS) sis 43, rue Defrance à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé